

Action de l'inspection

Bilan et perspectives

Comité de suivi de site (CSS) SIAAP Seine-Aval – Achères

Mathilde FAILLARD

DRIEE / Unité départementale des Yvelines

26 mars 2018



Introduction

- SIAAP Seine-Aval en quelques mots
- Action de l'inspection des installations classées au 31/12/2017
- Perspectives 2018
- Autorisation environnementale



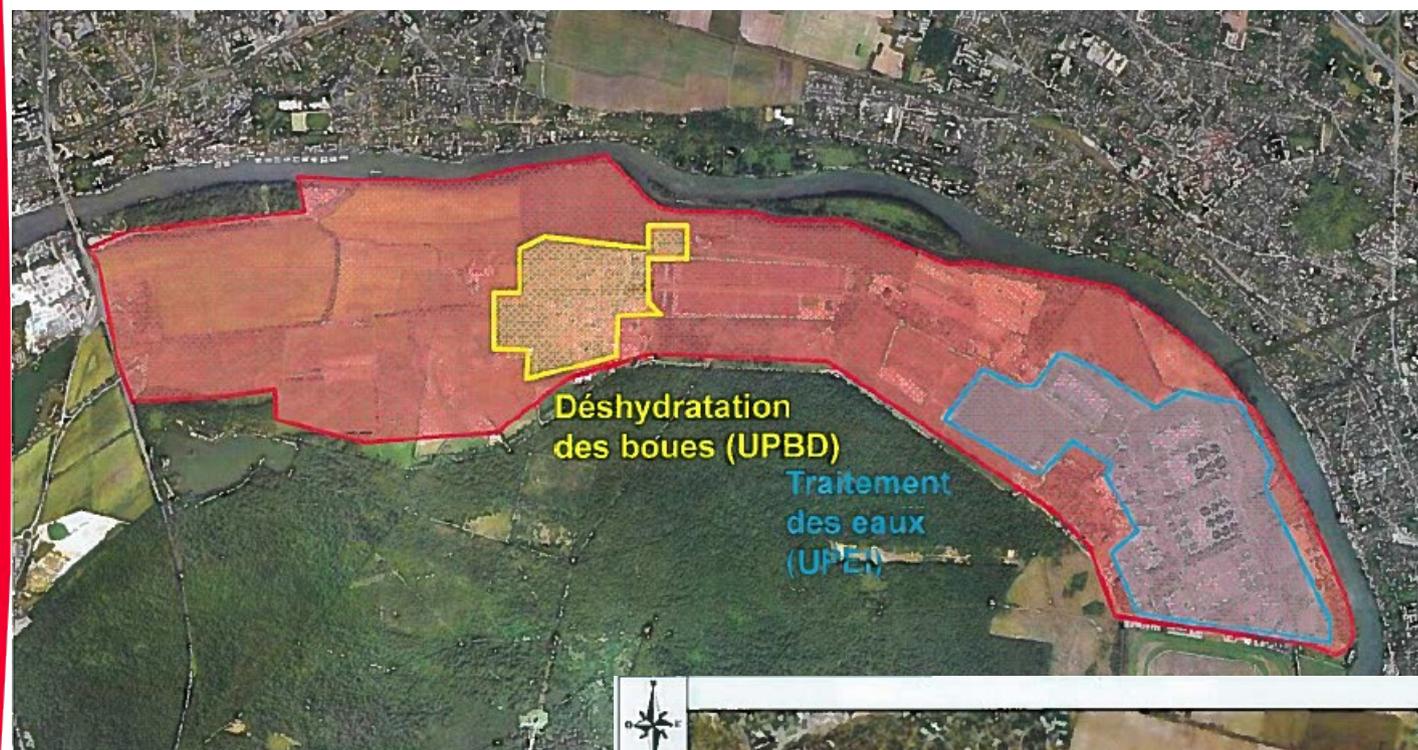
SIAAP Seine-Aval en quelques mots

- Classement IED (combustion avec P. > 50 Mwth) et Seveso Seuil Haut pour :
 - la capacité de stockage du biogaz
 - le cumul des substances dangereuses
- Refonte du site initiée en 2009 pour :
 - répondre aux exigences en matière de qualité des eaux
 - intégrer le site dans son environnement (regroupement des installations et diminution de l'emprise au sol)
- Etapes de la refonte :

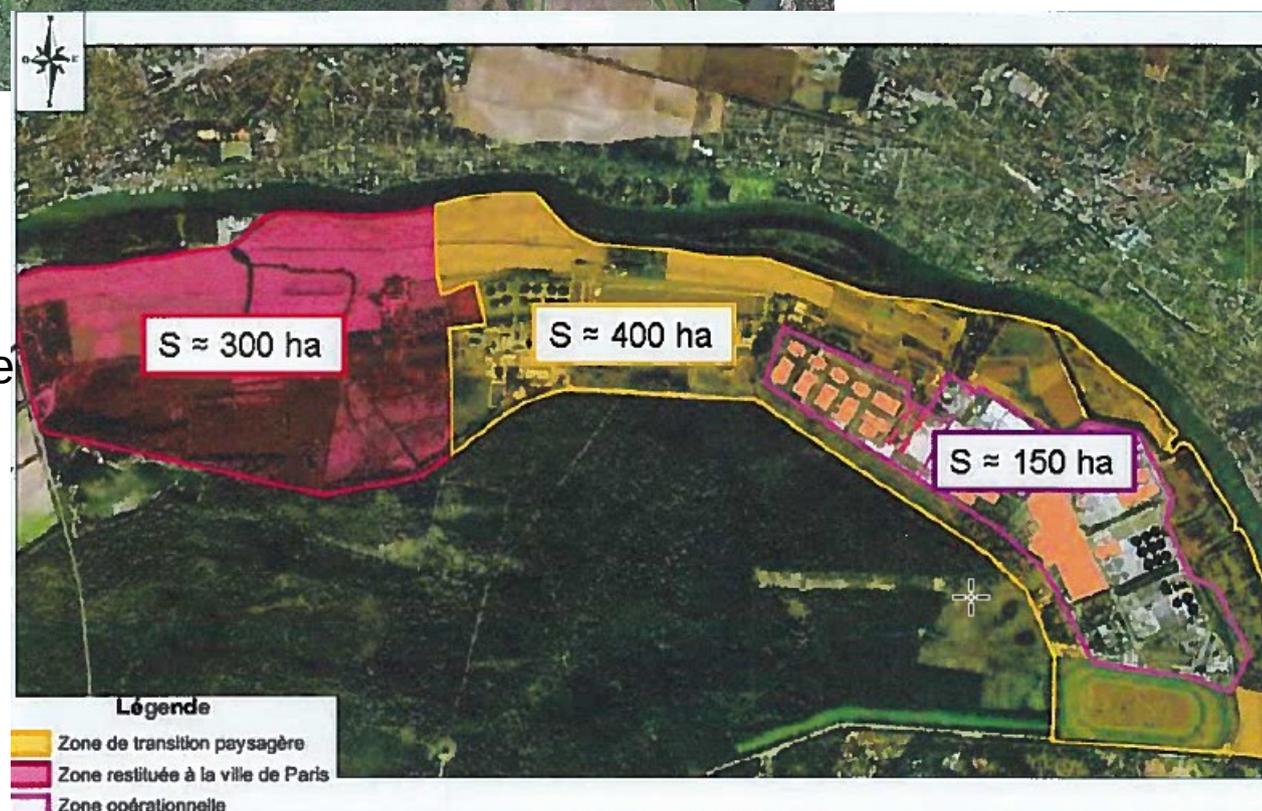
Etapes de la refonte	Démarrage	Mise en service partielle	Mise en service industrielle
Refonte complète du prétraitement	2012	2016	2018
File biologique modifiée	2014	2017	2019
Nouveaux bâtiments tertiaire « campus »	2016		2018
Digestion biogaz rénovée	2017	2023	2025
Nouvelle décantation primaire avec liaison hydraulique LH3	2018	2022	2024
Nouveau traitement des boues	2021		2025



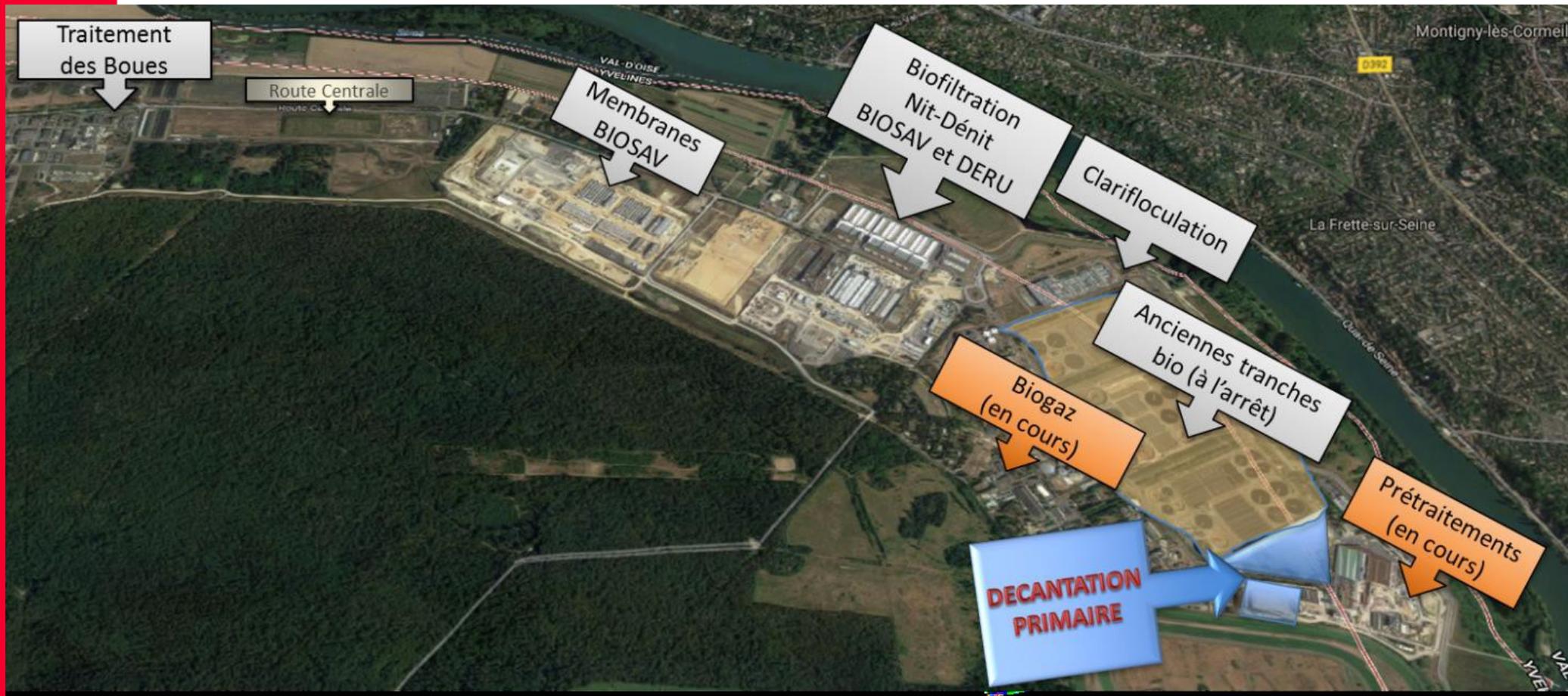
Le site aujourd'hui



Le site à l'horizon de la refonte



Localisation des différentes étapes la refonte du site



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Action de l'inspection IC au 31/12/2017

- **Inspections réalisées :**

- 23 mai 2017
- 19 octobre 2017
- 30 novembre 2017

- **Suivi de l'arrêté de mise en demeure du 3 février 2014** relatif à la mise aux normes du réseau de biogaz moyenne pression

- **Réunions d'échange :**

- 14 mars 2017
- 29 septembre 2017

- **Suivi des exercices :**

- 5 exercices POI en 2017



Action de l'inspection IC au 31/12/2017

■ Inspection du 23 mai 2017

■ Objet :

- suites des précédentes inspections 02/02/2016, 04/06/2014
- suivi de l'arrêté de mise en demeure du 03/02/2014 (cf diapo suivante)
- surveillance des émissions atmosphériques
- prévention des nuisances sonores
- quotas de CO2
- surveillance des odeurs
- point sur les précédents incidents
- contrôles réglementaires électriques / foudre / ATEX
- produits chimiques

■ Constats :

- 4 non-conformités (1 liée à l'air, 2 liées au bruit et 1 liée à la foudre)
- 21 remarques (6 liées à l'air, 3 liées aux incidents, 2 liée aux produits chimiques, 1 liée au bruit, 1 liée aux quotas CO2, 1 liée aux contrôles électriques, 3 liées à l'ATEX, 2 liées à la foudre et 2 liées au suivi de la mise en demeure)



Action de l'inspection IC au 31/12/2017

- **Inspection du 19 octobre 2017**
 - Objet :
 - suites des précédentes inspections : 14/11/2014 et 02/02/2016
 - suivi de l'arrêté de mise en demeure du 03/02/2014 (cf diapo suivante)
 - dispositions de l'arrêté ministériel du 04/10/2010 relatif au vieillissement
 - Constats :
 - 3 non-conformités notables liées au non respect des certaines prescriptions de l'arrêté ministériel du 04/10/2010 (vieillissement)
=> Arrêté de mise en demeure du 19/03/2018
 - 5 non-conformités
 - 14 remarques



Action de l'inspection IC au 31/12/2017

- **Inspection du 30 novembre 2017**
 - Objet :
 - Prise en compte du risque inondation
 - Constat :
 - 1 remarque



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Action de l'inspection au 31/12/2016

- Suivi de l'arrêté de mise en demeure du 3 février 2014 relatif à la mise aux normes du réseau de biogaz moyenne pression

Demandes de délais supplémentaires : courriers du SIAAP du 30/12/2014, 24/12/2015, 29/02/2016, 31/03/2016 et 18/05/2016



Action de l'inspection au 31/12/2016

MED	Échéance	État
Échéance n°1 Transmettre la solution technique retenue pour la refonte de la zone biogaz et notamment pour remplacer le réseau de transport de biogaz avec la description des éléments de sécurité envisagés et un calendrier de mise en œuvre	Fin du dernier trimestre 2015	Échéance respectée au 29/02/2016
Échéance n°2 Transmettre l'ordre de service de lancement des travaux sur le réseau de transport biogaz moyenne pression	Avant la fin du troisième trimestre 2016	Échéance respectée au 12/06/2016
Échéance n°3 Mettant en service le réseau de transport de biogaz moyenne pression, hormis les 2 tronçons concernant : * tranche Achère IV : le tronçon de 100m de longueur environ situé entre les installations de compression de biogaz et le regard R8 ; tranche Achère II : le tronçon de 159m de tuyauteries enterrées entre les bâtiments surpresseurs et les digesteurs	Avant la fin du troisième trimestre 2018	En cours
Échéance n°4 Neutralisant les 2 tronçons du réseau de transport de biogaz moyenne pression susvisés	Avant le troisième trimestre 2019	



Perspectives 2018

- Inspections soutenues en 2018 – 1 déjà réalisée en inopinée le 23 janvier 2018 sur le dépotage de javel au niveau de la biofiltration de l'UPEI (non conformités notables relevées)
- Instruction des dossiers, notamment :
 - Digestion biogaz rénovée
 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter la future décantation primaire – Objectif de cette nouvelle installation :
 - jonction entre le prétraitement et le traitement biologique
 - fiabilisation des performances de la décantation des eaux brutes pour profiter des performances du nouveau traitement biologique
 - Gestion des eaux incendie
 - Mise à jour du POI
 - Dossier de réexamen IED
 - Contrôle inopiné air en 2018



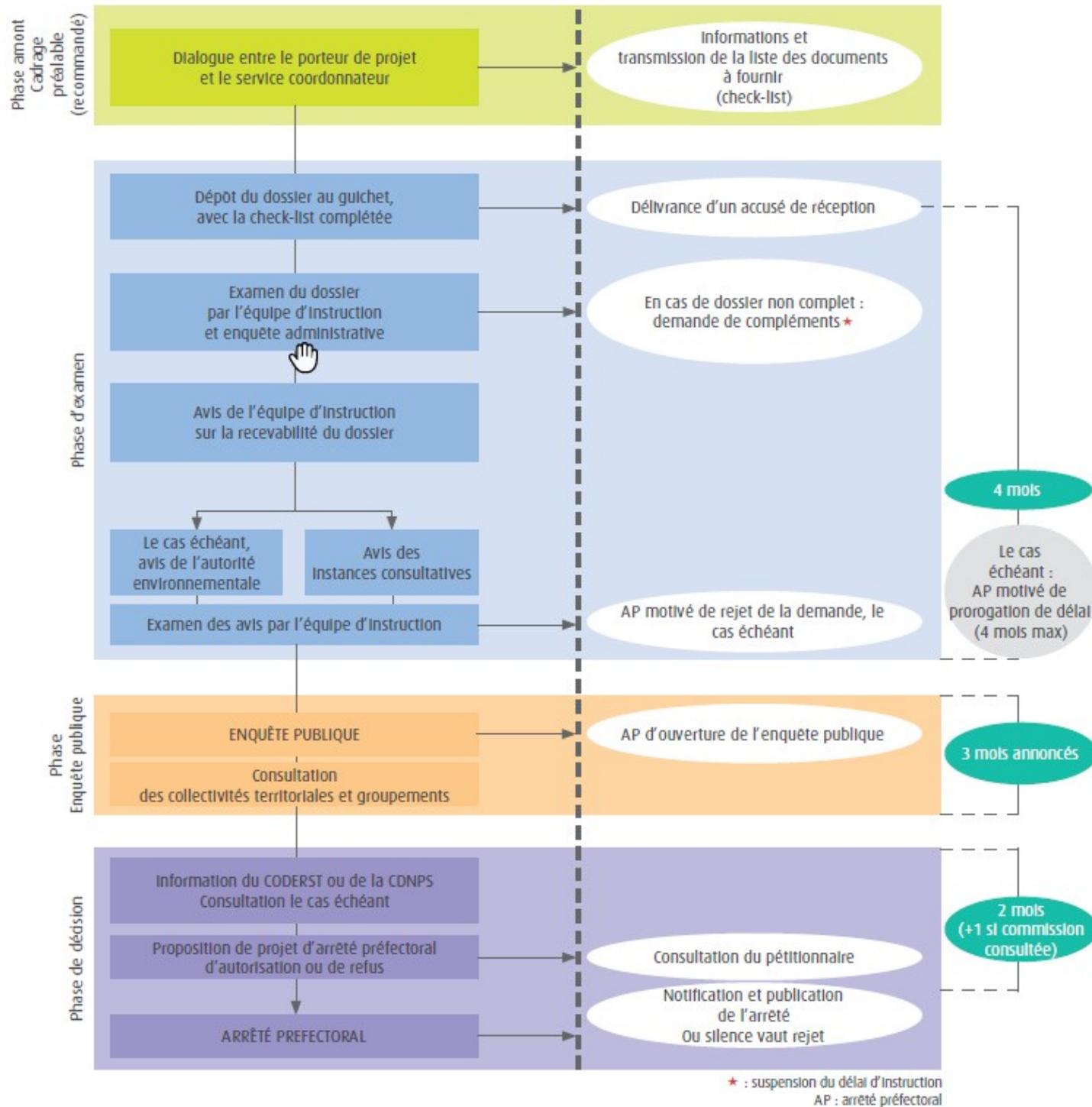
Autorisation environnementale

- Réforme entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017
- A pour but de rassembler plusieurs autorisations dispensées par l'état qui relèvent du domaine de l'environnement de façon notamment à intégrer plusieurs enjeux environnementaux pour un même projet

=> Pour le dossier « décantation primaire », regroupement principalement des procédures liées à la loi sur l'eau et à la réglementation des ICPE



Logigramme simplifié de la procédure



Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE